



Compte rendu de la réunion du 1 décembre 2017
du Comité Directeur du CD 11

Etaient présents à la réunion :

Les membres du bureau :

- La présidente : Simon Catherine
- Le trésorier : Alain Gazil
- Le secrétaire : Franck Dodelin

Les présidents de club :

- Robert Benazet, Daniel Lafranchi, Michel Petiot, Marion Veyrac

Les membres élus :

- Myriam Benazet, Pierrette Martrou, Laure Faudot-Bel, Francis Prat

Les membres absents, excusés :

- Président de club : Frédéric Adam, Max Maury
- Autres membres élus : Joël Hurlault, Norbert Clerc

Invité :

- Alain Dupin

Préambule :

- La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents.
 - Alain Dupin membre du Comité Régional de tir à l'arc Occitanie a été invité à la réunion pour nous faire part des dernières décisions prises au niveau régional.
- La réunion débute à 19h30.

Rappel concernant la Comptabilité des clubs

Le trésorier du CD11 a saisi le comité départemental après avoir constaté qu'aucun livre de compte n'existait dans les archives du club de Narbonne.

La Présidente laisse la parole à Myriam comptable de métier pour donner quelques explications concernant la comptabilité pour chaque club.



Pour rappel

Toute association, quelle que soit son activité ou sa taille, est susceptible d'être contrôlée par l'administration fiscale. A ce titre, elle est tenue de tenir une comptabilité dont le degré et la nature seront fonction de la taille de l'association, de la source de ses financements (subvention, prêt bancaire, don), de son activité et enfin de l'exercice.

Il est nécessaire d'élaborer des états financiers (bilan, compte de résultats et un budget prévisionnel).

Une comptabilité en partie simple est suffisante mais doit être rigoureuse notamment lorsque le nombre de licenciés atteint le seuil des 50 adhérents et que le club reçoit de la part des collectivités territoriales des subventions financières ou matérielles.

Nota : Alain exprime une opinion divergente de Myriam sur l'obligation de tenir une comptabilité conforme au plan comptable général quand l'association a plus de 50% de ses recettes en subvention publique, ou dans le cas d'une convention de mise à disposition complète d'un équipement public.

Durant l'année d'exercice, Il faut tenir un livre-journal de recettes et de dépenses et conserver toutes les pièces justificatives.

Un livre de caisse doit également être tenu expliquant les entrées et sorties d'argent ainsi qu'un brouillon de caisse doit aussi exister dans la caisse pour noter immédiatement les entrées et sorties de caisse.

Un logiciel comptable est **FORTEMENT** conseillé, car il permet de mettre la comptabilité de l'association aux normes voulues par les financeurs notamment dans les dossiers de demandes de subventions.

Les agrégats relatifs à l'activité sont : ● les charges, ensemble des biens et services consommés dans le cadre des activités de l'association (classe 6) ; ● les produits, qui valorisent l'ensemble des biens et services réalisés par l'association (classe 7).

Il est aussi utile de valoriser les prestations d'aide en nature, personne ou matériel (classe 8).

La présentation comptable minimum à l'assemblée générale doit être en l'absence de logiciel comptable agréé :

- Un compte d'exploitation sous la forme d'un tableau à deux colonnes des recettes et dépenses par grand poste.
- Un bilan sous la forme d'un tableau à deux colonnes des disponibilités du club au dernier jour du précédent exercice, et au dernier jour de l'exercice clos.

Il est à noter que la différence entre les colonnes du compte d'exploitation est l'excédent ou l'insuffisance. Cette différence se contrôle car elle doit être la même que la différence des colonnes du bilan.

La structure du plan comptable général s'organise autour de plusieurs classes, qui regroupent les comptes relatifs à ces différents agrégats :

- Classe 1 - Comptes de capitaux
- Classe 2 - Comptes d'immobilisation
- Classe 3 - Comptes de stocks et en-cours
- Classe 4 - Comptes de tiers
- Classe 5 - Comptes financiers
- Classe 6 - Comptes de charges
- Classe 7 - Comptes de produits
- Classe 8 - Comptes spéciaux et comptes

Les comptes de classe 1, 2, 3, 4 et 5 donnent le bilan.

Les comptes de classe 6, 7 et 8 donnent le compte d'exploitation.



Quelques définitions :

- **Compte de résultat :** *Le compte de résultat est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits d'une association, pour une période donnée nommée exercice comptable. Ce document donne le résultat net, c'est à dire ce que l'association a gagné (excédent ou « bénéfice ») ou perdu (insuffisance ou « perte ») au cours de la période. Le résultat de cette période s'inscrit au bilan.*
- **Budget prévisionnel :** *C'est la prévision des charges et des produits pour l'exercice à venir. Un budget est nécessairement prévisionnel. Il se présente comme un compte de résultat, et doit être équilibré, c'est-à-dire qu'il ne fait apparaître ni déficit, ni excédent. La plupart des organismes financeurs en ont besoin.*
- **Le bilan :** *C'est l'état de la richesse (patrimoine capital, dettes et Créances) de l'association arrêté à au moment précis de la fin d'exercice.*
- **Exercice :** *Période de référence de 12 mois comprise entre deux comptes de résultats, toujours la même pendant laquelle l'association exerce ses activités. Il ne peut que dans des cas très exceptionnels être inférieur à 12 mois.*

Les dates de début et fin d'un exercice peuvent être changées mais cela doit passer par une adhésion préalable du bureau puis par un vote en assemblée générale avant le changement d'exercice souhaité.

Cas des clubs :

Des échanges avec les différents clubs ont lieu sur leur document comptable transmis au comité départemental.

Plusieurs clubs tiennent la comptabilité avec un logiciel comptable agréé, ce qui ne pose aucun souci sauf à ne pas oublier de mettre quand le bilan dans les pièces comptables.

Malgré l'aspect simple du document de Fabrezan, Alain confirme la conformité, puisqu'on y retrouve le compte d'exploitation et le bilan avec les soldes de comptes à N-1 et N. Il précise simplement qu'il serait bien d'ajouter en face des lignes le numéro de compte en classe 6 ou 7, ce qui permet de remplir directement les documents de demande de subvention sans se poser de question.

Concernant Narbonne, Marion transmet deux documents au trésorier, un pour 2015 et pour 2016, comme étant le journal comptable détaillé. Le trésorier les analysera et fera un retour à la prochaine réunion.

Un rappel est fait au club de Narbonne de tenir une comptabilité rigoureuse et transparente dès le prochain exercice, voire de par la taille du club, les budgets et la mise à disposition d'une salle complète avec un logiciel comptable agréé.

Pour le club de Narbonne, Alain rappelle, suite à l'échange avec le président de ligue, qu'une présentation des comptes sur 12 mois pour 2016 devrait être faite, un exercice sur 12 mois pour 2017, avant un changement pour le futur suite à vote préalable en assemblée générale.

Organisation du championnat départemental salle 2018

Il aura lieu le dernier weekend de janvier 2018 à CARCASSONNE dans les locaux des Archers de la Cité.



COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AUDE DE TIR A L'ARC



- le samedi 27 janvier : 44 places pour les jeunes (28) et les arcs à poulies(16)
- dimanche 28 janvier : 44 places les seniors (10), vétérans (13), super vétéran (13) et 4 scratches Bare bow.

La présidente rappelle que pour participer au Championnat départemental, il faut avoir fait une compétition officielle sur la saison 2017/2018.

Après consultation du fichier FFTA concernant la gestion sportive du département, il s'avère que 84 archers peuvent participer à ce championnat.

- Il est décidé que les tirs qualificatifs se feront comme les duels sur des blasons trispots adaptés à chaque catégorie pour les jeunes, adultes arcs classiques et poulies.
Les scratches Bare bow tirent sur blasons uniques.
- Il est décidé que tous les tireurs participent aux phases des duels.
Une demande est faite auprès des arbitres pour savoir si cela est possible le samedi notamment au niveau du temps horaire.

GESTION DE LA COMPETITION EN AMONT	
Plan De Cibles	Arbitres + Carcassonne
Mandat	Franck + Catherine
Commande Blason	Robert
Récompenses	Jeunes (coupes): Pierrette Adultes (cadeaux): Daniel
Gestion des inscriptions	Carcassonne
Vérification ciblérie	Carcassonne
Achat pot de l'amitié	Robert

Samedi 26 après midi : jeunes et poulies	
Installation (blasons, chevalets, pas de tir...)	Francis + Daniel + Norbert+ Michel et Catherine
Feuille de marque	Carcassonne
Feux/zapette	Alain Dupin
Greffé	Pierrette + Marion
Changement de blasons	Carcassonne + Alain Gazil + Daniel
Duels	Arbitres+catherine+Alain Gazil
Remise des récompenses	Catherine, Pierrette + Marion
Pot de l'amitié	Catherine, Pierrette + Marion + Daniel + Michel...
Préparation de la salle	Tous les présents



Dimanche 27 journée : Adultes et scratch	
Feuille de marque	Carcassonne
Feux/zapette	Catherine
Greffé	Catherine+Michel
Changement de blasons	Robert + Michel
Duels	Arbitres+Michel+Robert
Remise des récompenses	Catherine + Marion+Laure
Pot de l'amitié	Catherine + Marion + Daniel + Michel...
Rangement de la salle	Tous les présents

Pour rappel : Le club de Carcassonne prend en charge la buvette et garde les rentrées financières de cette dernière pour son compte.

Le CD dédommagera le club de Carcassonne pour ses installations et le matériel à hauteur d'une enveloppe de 150€.

Préparation de l'assemblée Générale

Cette dernière aura lieu dans les locaux des Archers de la Cité à Carcassonne le 12 janvier à 19h30.

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président, et quitus
- Rapport financier et quitus
- Présentation du budget 2018 et vote
- Rapport sportif (Chaque club doit adresser à Alain ou Catherine l'état des résultats sportifs)
- Rapport formation
- Rapport de la commission jeune
- Réforme territoriale
- Montant de la part fédérale pour la prochaine saison qui est actuellement de 12€ (le comité propose de ne pas augmenter cette dernière) et vote
- Remise des récompenses à nos archers ayant participé aux championnats de France.

Le secrétaire :

- Convocation à adresser aux clubs 30 jours avant
- Invitation à adresser : CDOS, DDCSPP, CRTAO, Conseil départemental et archers ayant participé aux Championnat de France.

Le trésorier fait un état de la gestion financière de l'année et propose le budget prévisionnel pour 2018.

Alain présente les documents comptables (utilisation du logiciel comptable EBP, licence personnelle sans cout pour le CD), et une mini formation pour la compréhension des comptes des différentes classes



La comparaison entre le budget prévisionnel 2017 et le réalisé est globalement conforme, sauf pour les dépenses au niveau du poste formation qui est beaucoup plus faible, et du poste frais déplacement championnat de France qui est beaucoup plus fort. Un excédent existera néanmoins sur l'exercice.

Un échange a lieu sur le budget 2018 prévisionnel présenté.

Une action UNSS est retenue, mais la recette FFTA prévue est supprimée car n'existant pas.

Le budget pôle départemental jeune a été ajusté pour tenir compte de deux compétitions prévues (1 seule en 2017) et de l'aide aux encadrants décidée lors d'une précédente réunion.

Un ajout des actions handicapées est ajouté, Limoux retransmettant le courrier et les dépenses en cours de son action pour 2017/2018 et Carcassonne pour 2018.

L'ajout d'une provision pour un futur équipement TRAPTA est discuté et accepté sur la base de 6000€ sur 5 ans soit 1200€ par an (comme un amortissement ou un remboursement de prêt Myriam ayant présenté un fonctionnement avec un emprunt plutôt que de la prendre sur les réserves).

Le principe est adopté, un doute existe cependant sur la possibilité de provisionner une dépense d'équipement qui n'aurait lieu que dans plusieurs années. Le financement sera à rediscuter.

La proposition de budget 2018 est votée et acceptée avec les modifications discutées en séance à intégrer.

L'unanimité a été votée moins une voix, Pierrette qui souhaite relire les documents pour une compréhension parfaite.

Rencontres poussins et challenge Mortreux

Poussins

Nous sommes toujours dans l'attente des décisions prises par le Comité régional de tir à l'arc Occitanie (CRTAO). Alain Dupin nous informe qu'une réunion est prévue le samedi 9 décembre 2017. Il nous tiendra informé des décisions prises.

Challenge Mortreux

La décision est prise de faire tirer les jeunes à chaque manche du challenge 2 X 7 volées de 3 flèches.

Le prochain stage qui récompense les 3/4 premiers de chaque catégorie du challenge se fera à Limoux le 18 novembre 2018.

Pôle jeunes départemental

La présidente remet à Alain Dupin cadre du pôle jeunes, le dossier d'inscription ou apparaît les différentes dates de stages et de compétitions.

Nous sommes dans l'attente de validation du dossier par Alain Dupin. Cette dernière obtenue, les dossiers seront remis aux présidents de clubs qui les donneront aux jeunes intéressés.



Dates d'intervention du BE au sein des clubs

Afin de réduire les coûts de transport, les clubs de Carcassonne et Castelnaudary ont décidé de prendre le BE sur la même journée.

Ces clubs ont invité les archers de Limoux et de Fabrezan à participer au cours avec eux.

DATES D'INTERVENTIONS	
Castelnaudary : 9h-12h Carcassonne : 16h- 19h	16 /12/17
Castelnaudary : 9h-12h Carcassonne : 16h- 19h	6/01/2018
Castelnaudary : 9h-12h Carcassonne : 16h- 19h	10/02/2018
Castelnaudary : 9h-12h Carcassonne : 16h- 19h	17/03/2018
Castelnaudary : 9h-12h Carcassonne : 16h- 19h	14/04/2018
Castelnaudary : 9h-12h Carcassonne : 16h- 19h	26/05/2018
Castelnaudary : 9h-12h Carcassonne : 16h- 19h	16/06/2018

Question du site internet du CD 11 (adresse, informations...)

Après discussion, le nom proposé par Robert est accepté.

Deux évocations sont faites, par Robert de « arc cod » pour arc comité directeur, et reprise par Alain d'une ode à l'arc.

Le nom du site internet du CD 11 sera « arcaude.fr ».

Sur le contenu du site, les membres préfèrent le nouveau site en projet qu'Alain a présenté (site actuellement gratuit sur un serveur d'une autre association où il est), plus « vivant ».

Cette présentation sera retenue, et Alain se chargera de le recréer avec un nouveau nom, en minimisant les dépenses (le coût annuel devrait être de moins de 50€ pour les abonnements pour avoir un site autonome et propre au CD avec ce nouveau nom).